



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FORCALQUEIRET Séance du 20 MARS 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de Forcalqueiret s'est réuni en séance ordinaire à l'Espace Respelido, sur convocation légale du seize mars deux mille vingt-six adressée par Monsieur le Maire, conformément aux articles L.2121-9 à L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de M. Gilbert BRINGANT, maire.

Nombre de Membres	
En exercice	23
Présents	22
Votants	23
Absents	0

Etaient Présent (e) s :

ALLAIN Thierry, ASTIER Marc-Antoine, BOUTEILIER Hervé, BRIDOUX-GANI Émilie, BRINGANT Gilbert, CABANERO Karine, CALIENNO Vincent, CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry, CRIADO Éric, DORVAUX Jacques, DUVETTE Natalia, FANCHINI Christian, GARCIA Laetitia, HIVER Chloé, KALKOUL Cyndia, LAHERTE Séverine, MOSTACCI Chrystelle, MOUTTET Manuel, SANSON Cathy, SBRAGGIA Jean-Louis, URVOY Maëlig, VAN GORKUM Valéry

Absent (e) s représenté (e) s : TRÉMOLIERE Ines a donné pouvoir à MOUTTET Manuel

Secrétaire de séance : URVOY Maëlig

La secrétaire de séance acte 22 présents, le quorum est atteint.

Monsieur le Maire sortant souhaite la bienvenue à l'ensemble des membres présents. Il remercie les futurs conseillers municipaux de leur présence et précise que la séance est filmée et enregistrée.

Il est indiqué qu'aucun plan de table n'a été établi pour cette première séance, les conseillers municipaux étant invités à s'installer librement.

Installation des conseillers municipaux

Monsieur le Maire sortant ouvre officiellement la séance issue des dernières élections municipales. Il rappelle les résultats de l'élection du dimanche 15 mars 2026, tels qu'inscrits au procès-verbal :

- **La liste Forcalqueiret Passionnément**, conduite par Monsieur Fanchini, a obtenu 631 voix, soit 39 % des 1 629 suffrages exprimés.
- **La liste Avec Gilbert Bringant – 100 % Forcalqueiret**, conduite par Monsieur Gilbert Bringant, a obtenu 998 voix, soit 61 % des suffrages exprimés.

En conséquence la liste Avec Gilbert Bringant – 100 % Forcalqueiret obtient la prime majoritaire de 12 sièges, auxquels s'ajoutent 7 sièges à la proportionnelle, soit un total de 19 sièges. La liste Forcalqueiret Passionnément quant à elle obtient 4 sièges à la proportionnelle. Le Conseil municipal est ainsi composé de 23 membres.

Monsieur le Maire sortant déclare installés les conseillers municipaux présents et absents dans leurs fonctions.

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance. Il est proposé que cette fonction soit assurée par le benjamin du Conseil municipal. Madame Trémolière ayant donné pouvoir, Madame Urvoy Maëlig, benjamine suivante, est désignée en qualité de secrétaire de séance.

La secrétaire de séance est invitée à établir, au fur et à mesure, deux exemplaires du procès-verbal d'installation du Maire et des adjoints.

Monsieur le maire précise que Madame Adeline HENRY, Directrice générale des services, et Madame Lydie ISTRIA, responsable de pôle Services à la population, à la Vie Locale et aux Solidarités, sont présentes en appui à l'organisation de cette séance. En leur qualité d'agents communaux, elles ne prennent pas part aux délibérations ni aux votes.

Point 1 : Élection du Maire

DELIBERATION N°2026.001

Conformément à l'article L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, la présidence de séance est assurée par le doyen d'âge du Conseil municipal. **Monsieur Gilbert BRINGANT**, doyen d'âge, assure cette fonction.

Il est procédé à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Une feuille d'émargement est mise en circulation et signée par les membres présents.

Le quorum étant atteint (12 membres présents requis), le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Modalités de l'élection

Il est rappelé que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil municipal. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours, un troisième tour est organisé à la majorité relative. En cas d'égalité, le plus âgé des candidats est déclaré élu.

Désignation des assesseurs

Le Conseil municipal désigne les assesseurs suivants :

- Madame Duvette Natalia
- Monsieur Sbraggia Jean-Louis

Candidatures

Il est procédé à l'appel à candidatures. Monsieur Gilbert BRINGANT se déclare candidat.

Il est constaté la candidature suivante :

- Monsieur Gilbert BRINGANT

Déroulement du vote

Les modalités de vote sont précisées. Chaque conseiller est invité à déposer son bulletin dans l'urne après passage à l'isoloir. Il est rappelé que Monsieur Manuel MOUTTET, muni d'un pouvoir, participe au vote pour deux voix.

À l'issue du vote, il est procédé immédiatement au dépouillement.

Résultats du scrutin

Il est précisé que trois conseillers municipaux, appelés lors du scrutin, n'ont pas pris part au vote : Monsieur Éric CRIADO, Monsieur Christian FANCHINI, Madame KALKOUL Cyndia.

Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 3

b. Nombre de votants : 20

c. Nombre de suffrages nuls : 0

d. Nombre de suffrages blancs : 1

e. Nombre de suffrages exprimés : 19

f. Majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Monsieur Gilbert Bringant : 19 voix

Proclamation :

Au vu des résultats, Monsieur Gilbert Bringant est déclaré élu Maire de la commune de Forcalqueiret et immédiatement installé dans ses fonctions. Il est procédé à la remise de l'écharpe par Monsieur Thierry Allain.

Point 2 : Détermination du nombre d'adjoint

DELIBERATION N°2026.002

Monsieur le Maire reprend la présidence de séance. Il est rappelé que le Conseil municipal peut fixer librement le nombre d'adjoints, dans la limite de 30 % de son effectif. Il est proposé de fixer à six le nombre d'adjoints.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité, approuve la création de 6 (six) poste d'Adjoints.

(Contre : CRIADO Éric ; Abstention : Duvette Natalia, FANCHINI Christian, KALKOUL Cyndia)

Point 3 : Élection des Adjoints

DELIBERATION N°2026.003

Il est procédé à l'élection des adjoints au scrutin secret de liste, à la majorité absolue. Les règles applicables sont rappelées et son identique. Les règles applicables sont rappelées : les adjoints sont élus sans panachage ni vote préférentiel, dans le respect de la parité. Si aucun candidat n'obtient la majorité absolue après deux tours, un troisième tour est organisé à la majorité relative.

En cas d'égalité, la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée est déclarée élue.

Un délai est accordé pour le dépôt des listes.

Listes candidates

À l'issue du délai, il est constaté le dépôt de la liste suivante :

Liste conduite par Monsieur Gilbert Bringant, avec tête de liste Monsieur Thierry Allain :

1. Thierry ALLAIN
2. Séverine LAHERTE
3. Manuel MOUTTET
4. Chrystelle MOSTACCI
5. Thierry CONSTANT DIT BEAUFILS
6. Laetitia GARCIA

Déroulement du vote

Le vote se déroule à bulletin secret.

Résultats

Il est précisé que quatre conseillers municipaux, appelés lors du scrutin, n'ont pas pris part au vote : Monsieur Éric CRIADO, Madame Natalia DUVETTE, Monsieur Christian FANCHINI, Madame KALKOUL Cyndia.

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 4

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 19

A déduire, Bulletins nuls : 0

A déduire, Bulletins blanc : 0

Reste, Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue des suffrages exprimés : 10

Proclamation :

Après avoir procédé aux opérations électorales susvisées de proclamer les adjoints selon le rang ci-après indiqué :

1 ^{er} Adjoint	M. ALLAIN Thierry
2 ^{ème} Adjoint	Mme LAHERTE Séverine
3 ^{ème} Adjoint	M.MOUTTET Manuel
4 ^{ème} Adjoint	Mme MOSTACCI Chrystelle
5 ^{ème} Adjoint	M.CONSTANT DIT BEAUFILS Thierry
6 ^{ème} Adjoint	Mme GARCIA Laëtitia

Ils sont immédiatement installés dans leurs fonctions. Il est procédé à la remise des écharpes par Monsieur Le Maire.

La secrétaire de séance et les assesseurs procèdent à la signature des procès-verbaux. Un exemplaire est conservé en mairie. Le second est transmis au représentant de l'État.

Informations diverses

Avant de procéder à la lecture de la charte de l' élu local, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la prochaine séance est fixée au jeudi 2 avril 2026. Elle portera notamment sur les délégations et la mise en place des commissions.

Il est ensuite procédé à la lecture de la charte de l' élu local conformément à l'article L.1111-1-1 du Code général des collectivités territoriales (lecture intégrale).

Avant la clôture de la séance, Monsieur Christian FANCHINI demande la parole afin de faire une déclaration.

Monsieur Christian FANCHINI déclare :

« Monsieur le Maire,

Les élus de la liste Forcalqueiret Passionnément, représentant 39 % des suffrages exprimés et 4 sièges au sein de ce conseil, prennent acte de l'installation du nouveau conseil municipal.

Nous exercerons pleinement notre rôle d'opposition, dans un esprit constructif chaque fois que l'intérêt du village sera en jeu, mais sans concession lorsqu'il s'agira d'examiner les décisions et les actions de la municipalité.

Nous appelons à une relation fondée sur le respect mutuel entre majorité et opposition. Nous porterons avec détermination la voix des électeurs qui nous ont fait confiance, en les tenant informés avec transparence des décisions prises et des moyens engagés.

Aujourd'hui, la responsabilité vous revient pleinement. Les attentes sont fortes au regard des engagements pris ; nous serons attentifs à leur traduction concrète.

Enfin, nous poursuivrons tout au long de ce mandat la construction d'une alternative solide et crédible pour l'avenir de notre village. »

Monsieur le Maire remercie Monsieur Christian FANCHINI pour son intervention et indique qu'ils seront également attentifs.

La séance est levée.

~~Le~~ La Secrétaire de Séance



Le Maire, Gilbert BRINGANT